

Cfdt:

BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS



ESTELLE
MOLIA

06 98 57 35 13



ALEXANDRE
BOUAT

06 98 54 83 53



LUDOVIC
BOUILLE

06 98 57 21 53



PATRICIA
SUPARMY

06 65 88 39 95



VERONIQUE
ORPHEE

06 45 12 97 01



GILLES
BEDIN

06 62 81 82 84



FABIEN
RAYNALD



BLAINDE
BRIENNE

06 64 01 37 33



NATACHA
VIGIER

L'INFORMATION DE VOS REPRESENTANTS

05/03/2021

MARS 2021

Nouvelle Aquitaine

Billet d'Humeur....

Nous relayons vos questions, vos problématiques du quotidien, de la vraie vie.
La direction adopte une rhétorique:

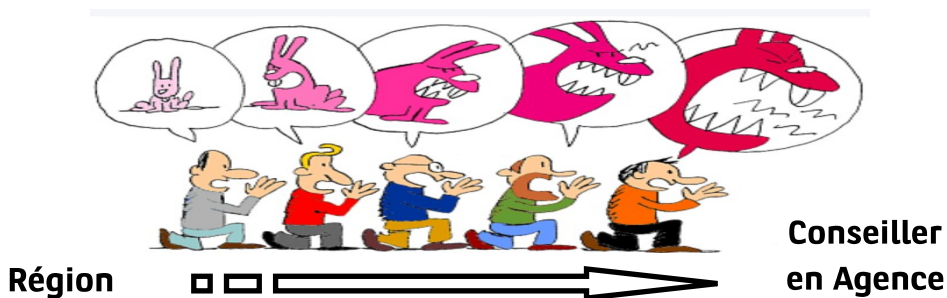
« c'est au cas par cas »

« c'est du bon sens »

Comme nous avons pu le dire lors du dernier CSEE, le bon sens n'est pas donné à tout le monde. Et si nous sommes obligés de revenir vers la Direction, c'est qu'il fait défaut dans de nombreux cas !

Nous attendons de la Direction le même degré d'exigence qu'il vous est demandé.

Nous souhaitons de **vraies réponses, non interprétables** qui une fois détournées deviennent anxiogènes et contre productives.



Nouveaux Horaires / Couvre Feu / Equité

WHY ?

Certaines agences voient leurs horaires fortement réduits, nous « espérons » que la direction décide d'elle-même la réduction de vos objectifs !

Il n'en est rien !!!!

VOS ELUS Cfdt DEMANDENT LE RÉAJUSTEMENT



Vos droits Individuel de Formation arrivent à échéance le 1er juillet prochain.

Pensez à réaliser le transfert sur votre Compte Personnel de Formation (CPF).

**Besoin d'aide???
Contactez vos élus**



MERCI!!!!

Vous avez été nombreux à suivre notre dernière publication et nous vous en remercions.

N'hésitez pas à partager avec vos collègues!

Vous pouvez nous suivre [ici](#)



Que se passe-t-il si une vente que j'ai initiée est finalisée par un autre conseiller qui a hérité d'un appel de mon client ?

Malgré les demandes de la Cfdt, la Direction a refusé de mettre en place les actes miroirs. Le conseiller qui finalise la vente en conservera le bénéfice. L'acte de vente enrichira le collectif de l'agence à laquelle est rattaché le client.

Comment fonctionnent les « motifs » de l'outil Contact ?

Vous êtes « disponible » de façon automatique. Vous avez néanmoins la possibilité de vous rendre indisponible pour le 7 motifs suivants : Back-office, Coaching, Formation, Rdv face à face, Problème technique, Réunion, Pause, Déjeuner. Vous avez donc le droit d'organiser votre temps de travail comme vous le désirez !

L'outil Contact n'est pas fait pour mesurer vos temps de pause, de RDV

En cas de mauvaises utilisations de vos managers, contactez vos élus Cfdt ! Nous ne laisserons pas de telles pratiques s'installer.



Pourtant on me demande X heures de disponibilité !?

L'objectif actuel de l'entreprise est que chacun se disponibilise 3h par jour (pour obtenir un taux de décroché se rapprochant doucement de 100%). **Pour la Cfdt, on ne peut vous reprocher d'avoir passé une journée entière en RDV face à face ou à gérer l'accueil des clients ! Cela reste la mission principale d'un conseiller agence.**

En fait, on devient des salariés de plateformes téléphoniques?



A partir du 2^{ème} semestre 2021, BNPP prévoit pour les conseillers d'agences à faible flux (aux critères restant à définir) d'intégrer RÉELLEMENT les équipes CRC de plateformes pendant 2 à 6 demi-journées par semaine.

Les salariés concernés seront en effet des salariés de CRC ...

La double écoute // La Ré-écoute

Vos appels vont bientôt faire l'objet d'écoute ou de ré-écoute.

La direction y voit un moyen puissant de relever vos bonnes pratiques comme les points d'amélioration. Chaque session donnera lieu à un débriefing, un peu comme un entretien à 3. Nous notons l'intention de bienveillance lors de cet accompagnement.

A AUCUN MOMENT.

Le Debriefing ne doit pas être à charge!

La direction s'y engage.

**Contactez vos élus Cfdt
en cas de dérive.**



La ré-écoute plutôt que La double écoute?

Après « vous avoir Consulté » la direction nous informe que vous préférez être ré-écouté plutôt que d'être écouté.

Des avis?

Des témoignages?.

cfdt_irp_nouvelle_aquitaine@bnpparibas.com

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mèl personnel

@

Informations professionnelles

Nom de l'établissement
ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation

☐ Salarié de droit privé

☐ Agent de droit public

☐ Demandeur d'emploi

☐ Retraité

☐ Indépendant

☐ Autre :

Salarié du privé

☐ Ouvrier

☐ Employé

☐ Technicien

☐ Cadre

☐ Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique

☐ État

☐ Territoriale

☐ Hospitalière

Catégorie

☐ A

☐ B

☐ C

Statut de l'agent

☐ Titulaire

☐ Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail

☐ Complet

☐ Temps partiel : ... %

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette imposable

_____ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.

Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :

$12\,000\text{ €} / 12 = 1\,000\text{ €} \times 0,75\% = 7,5\text{ €}$ par mois

L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date

____/____/____

Signature
de l'adhérent

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Référence unique de mandat (à compléter par le syndicat)	Type de paiement	Récurrent
---	------------------	-----------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER: CFDT	ICS: FR88ZZZ254894
-----------------	--------------------

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :
--

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à :

Signature

Le :

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précitées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.

CFDT.FR